

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2022

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 4
Absents excusés : 5

Date de convocation : 20 juin 2022

Étaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; Mme Catherine LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : Mme Charlotte BECKER a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Jean-Jacques ARNOUX ; M. Michel TROMPETTE a donné procuration à M. Raymond BECKER ; M. Dominique WEYANT a donné procuration à Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; M. Damien FANCELLO.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 11 avril 2022.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DELIB : 7.5-025/2022 : RÉNOVATION ÉCOLE – SUBVENTION CLIMAXION

Dans le cadre de l'opération de rénovation globale de l'école élémentaire, la commune souhaite procéder à des travaux de rénovation énergétique afin de réaliser des économies d'énergie, de réduire les écarts de température (en particulier en période de forte chaleur), de diminuer sa production de gaz à effet de serre et globalement son impact environnemental. MATEC, AMO sur le projet, a rédigé le programme de travaux dont le montant est de 485 197,87 € HT (hors MOE). La MOE, CL2K architectes, a été recrutée en début d'année et a depuis remis l'esquisse du projet.

Concernant ce volet énergétique une subvention Climaxion pourrait être accordée, dépendant du bouquet de travaux retenu sur l'isolation thermique (2 à 4 types de travaux), le choix d'une rénovation BBC et de matériaux biosourcés. A ce stade le projet devrait comprendre un bouquet de 4 travaux (murs, plancher-bas, plafond, fenêtres). Dans la mesure du possible, suite aux différentes phases d'études, le projet devrait également intégrer la mise en place d'une VMC double flux ; s'attacher à atteindre le niveau BBC et comprendre l'utilisation d'isolants biosourcés.

Le montant de subvention sera à définir selon les travaux effectivement retenus en phase APD. Le montant de l'opération global aura également été affiné.

Le Conseil, après avoir délibéré, est appelé à :

- Approuver le projet dont le descriptif figure ci-dessus,
- Autoriser la Maire à solliciter la subvention Climaxion dont le montant et le taux seront précisés en phase APD
- Autoriser la Maire à prendre en compte la différence induite par le refus éventuelle de la subvention sollicitée ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui escompté

Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20220627-2022DEL025-DE
Reçu le 01/07/2022



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR

- Autoriser la Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et à la demande de subvention

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 28 juin 2022
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU

